

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Maître de l'ouvrage**

ETAT – MINISTERE DES ARMEES

**Conducteur d'opération**

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE SUD-OUEST  
SOUS DIRECTION INVESTISSEMENT

**Objet de la consultation**

**Projet n° 26009**

**(33) MERIGNAC – BA 106**

**Réhabilitation des bâtiments d'hébergement LC3 et LC4**

**Mandat de maîtrise d'ouvrage**

Identifiant COSI : 455 818

**Remise des candidatures**

Date et heure limite de réception : **20 AVRIL 2026 à 16 h 00**

## SOMMAIRE

|                                                                                                 |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>ARTICLE 1. L'ACHETEUR PUBLIC .....</b>                                                       | <b>3</b> |
| 1.1 MAITRE DE L'OUVRAGE .....                                                                   | 3        |
| 1.2 REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR .....                                                  | 3        |
| <b>ARTICLE 2. OBJET ET CONDITION DE LA CONSULTATION.....</b>                                    | <b>3</b> |
| 2.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU MARCHÉ DE MANDAT A MAITRISE D'OUVRAGE .....                         | 3        |
| 2.2 DUREE ET DELAIS PREVISIONNELS DU MARCHÉ.....                                                | 3        |
| 2.3 ESTIMATION PREVISIONNELLE DU MONTANT DU MARCHÉ.....                                         | 3        |
| 2.4 ETENDUE GLOBALE DU MARCHÉ .....                                                             | 4        |
| 2.5 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE PERTINENTE.....                                                  | 4        |
| 2.6 DECOMPOSITION ET ALLOTISSEMENT DU MARCHÉ .....                                              | 4        |
| 2.7 FRACTIONNEMENT DU MARCHÉ .....                                                              | 4        |
| 2.8 RECONDUCTION .....                                                                          | 4        |
| 2.9 VARIANTES .....                                                                             | 4        |
| <b>ARTICLE 3. PROCEDURE.....</b>                                                                | <b>4</b> |
| 3.1 TYPE DE PROCEDURE.....                                                                      | 4        |
| 3.2 FORME JURIDIQUE DU SOUSMISSIONNAIRE .....                                                   | 5        |
| <b>ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....</b>                                           | <b>5</b> |
| 4.1 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT .....                                  | 5        |
| 4.2 CONDITIONS PROPRES AUX MARCHES DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE .....                        | 5        |
| <b>ARTICLE 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES .....</b>                                           | <b>5</b> |
| 5.1 GENERALITES .....                                                                           | 5        |
| 5.2 MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION .....                                   | 5        |
| 5.3 QUESTIONS DES ENTREPRISES SUR LA PLACE ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....              | 6        |
| 5.4 VISITE DU SITE .....                                                                        | 6        |
| 5.5 CONTENU DES PLIS.....                                                                       | 6        |
| 5.6 MODALITE D'ENVOI DES CANDIDATURES.....                                                      | 7        |
| 5.7 CONVENTION DE NOMMAGE .....                                                                 | 7        |
| <b>ARTICLE 6. SELECTION DES CANDIDATURES .....</b>                                              | <b>7</b> |
| 6.1 NOMBRE DE CANDIDATURES ADMISES .....                                                        | 7        |
| 6.2 JUGEMENT DES CANDIDATURES .....                                                             | 7        |
| <b>ARTICLE 7. PRECISIONS SUR LA PHASE OFFRES.....</b>                                           | <b>8</b> |
| 7.1 CRITERES DE SELECTION PHASE OFFRE.....                                                      | 8        |
| 7.2 INFORMATION SUR LA DEMARCHE D'HOMOLOGATION DES SYSTEMES INDUSTRIELS D'INFRASTRUCTURES ..... | 8        |
| 7.3 INFORMATION SUR LES CONTROLES PRIMAIRES DES PERSONNES PHYSIQUES .....                       | 8        |
| <b>ARTICLE 8 – PROCEDURE DE RECOURS .....</b>                                                   | <b>9</b> |

### Liste des annexes

**Annexe 1** : Cadre de présentation des références

**Annexe 2** : Détail des missions du mandataire

**Annexe 3** : Synthèse d'opération

**Annexe 4** : Clauses de dématérialisation

## ARTICLE 1. L'ACHETEUR PUBLIC

### 1.1 Maître de l'ouvrage

L'acheteur public est l'Etat, Ministère des Armées, Secrétariat Général pour l'Administration, Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest.

Adresse postale :

Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest  
Caserne Nansouty  
223 rue de Bègles - CS 21152 - 33068 Bordeaux cedex

Adresse géographique :

Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest  
Caserne Pelleport  
9 rue de Cursol - 33000 Bordeaux

### 1.2 Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur est la Directrice du Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest.

## ARTICLE 2. OBJET ET CONDITION DE LA CONSULTATION

### 2.1 Description sommaire du marché de mandat à maîtrise d'ouvrage

La présente consultation a pour objet un mandat de maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de l'opération suivante :

#### **MERIGNAC (33) – BA 106 - Réhabilitation des bâtiments d'hébergement LC3 et LC4**

conformément à la synthèse d'opération jointe en annexe 3 du présent règlement de consultation.

### 2.2 Durée et délais prévisionnels du marché

La durée prévisionnelle de l'intervention du titulaire du marché est de **93 mois**. Ce délai comprend la période de garantie de parfait achèvement.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- date prévisionnelle du choix des candidats : **2<sup>ème</sup> trimestre 2026**
- date prévisionnelle de lancement de la phase offre : **2<sup>ème</sup> trimestre 2026**
- date prévisionnelle de notification du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage (Tranche ferme) : **4<sup>ème</sup> trimestre 2026**
- date prévisionnelle de notification du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage (Tranche optionnelle) : **2<sup>ème</sup> trimestre 2028**
- date prévisionnelle de notification du marché de maîtrise d'œuvre : **2<sup>ème</sup> trimestre 2028**
- date prévisionnelle de notification des marchés de travaux : **3<sup>ème</sup> trimestre 2030**
- date prévisionnelle de livraison du bâtiment LC3 (TF) : **2<sup>ème</sup> trimestre 2032**
- date prévisionnelle de livraison du bâtiment LC4 (TO) : **1<sup>er</sup> trimestre 2034.**

### 2.3 Estimation prévisionnelle du montant du marché

L'enveloppe financière prévisionnelle est fixée à : **14 890 000 € TTC** soit **12 408 333€ HT** (coût estimé en janvier 2026).

Cette enveloppe financière ne prend pas en compte l'estimation, du marché de mandat de maîtrise d'ouvrage. Elle comprend les estimations du marché de maîtrise d'œuvre (y compris, le cas échéant, indemnités de concours et missions complémentaires), du marché de travaux, les marchés de prestations intellectuelles (CSPS, CT, CSSI ...), les diagnostics préalables et les aléas.

Le titulaire devra utiliser les accords-cadres du SID Sud-Ouest, le cas échéant.

Le marché de travaux sera alloté en 4 ou 5 macro lots.

**Le programme n'étant pas finalisé au moment du lancement de la phase candidatures, le montant estimé de l'enveloppe financière prévisionnelle est susceptible d'être légèrement modifié en phase offres.**

Conformément à l'article L 2421-4 du code de la commande publique, la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle peut se poursuivre pendant les études d'avant-projet dans le cadre de la présente opération de réhabilitation.

## 2.4 Etendue globale du marché

Les prestations sont décomposées selon les parties techniques, détaillées en annexe 2 du règlement de consultation.

## 2.5 Nomenclature communautaire pertinente

Code CPC : catégorie 12 ;

Code CPV : 71330000-0 (services divers d'ingénierie).

## 2.6 Décomposition et allotissement du marché

Le marché sera découpé en tranches :

- Tranche ferme (TF) : Conception des bâtiments LC3 et LC4 + Travaux de réhabilitation du bâtiment LC3.
- Tranche optionnelle (TO) : Travaux de réhabilitation du bâtiment LC4.

## 2.7 Fractionnement du marché

Le marché est scindé en cinq (5) parties techniques distinctes au sens de l'article 22 du CCAG-PI comme définies ci-dessous :

| Parties techniques | Missions                                                   | Bâtiment LC3  | Bâtiment LC4               |                               |
|--------------------|------------------------------------------------------------|---------------|----------------------------|-------------------------------|
| 1                  | Phase de préparation et choix du maître d'œuvre et des AMO | Tranche ferme | Tranche ferme              |                               |
| 2                  | Phase d'études de la maîtrise d'œuvre                      |               | Tranche ferme (Conception) | Tranche optionnelle (Travaux) |
| 3                  | Suivi financier et comptable                               |               |                            |                               |
| 4                  | Phase de suivi des marchés de travaux                      |               | Tranche optionnelle        |                               |
| 5                  | Fin de marché                                              |               |                            |                               |

## 2.8 Reconduction

Sans objet.

## 2.9 Variantes

Aucune variante n'est autorisée. Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme aux documents de la consultation.

## ARTICLE 3. PROCEDURE

### 3.1 Type de procédure

Le présent marché est un marché de service (prestations intellectuelles), passé selon la procédure avec négociation en application des articles R 2124-3, et notamment régi par les articles L 2124-3, L 2422-1 et L 2422-5 du code de la commande publique.

### 3.2 Forme juridique du soumissionnaire

Le marché sera passé soit avec un prestataire unique soit avec un groupement de prestataires.  
En cas de groupement, la forme imposée après l'attribution sera le groupement conjoint.  
Les candidats ne pourront pas se présenter à la fois en qualité de candidat individuel et en qualité de membre d'un groupement ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Conformément l'article L 2422-11 du code de la commande publique, le mandataire de maîtrise d'ouvrage qui représente le maître d'ouvrage et agit pour son compte, est incompatible avec toute mission de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique ou d'exécution de travaux, portant sur la même opération.**

Le mandataire devra justifier des compétences suivantes :

-certificat(s) de qualification professionnelles ou équivalent(s) : OPQIBI 0405 « management de projet » ou équivalent.

## ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

### 4.1 Modalités essentielles de financement et de paiement

- Financement du marché : le marché est financé sur le budget de l'État.
- Prix du marché : le marché sera conclu à prix global et forfaitaire.
- Unité monétaire : le marché est conclu en euros.
- Mode de règlement : le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.
- Délais de paiement : le délai global de paiement fixé au marché ne peut être supérieur à 30 jours, conformément à l'article R 2192-10 du code de la commande publique. Il est indépendant de la durée contractuelle d'exécution du marché.

### 4.2 Conditions propres aux marchés de mandat de maîtrise d'ouvrage

Le candidat devra prouver sa capacité à assurer les missions énoncées à l'article L 2422-6 du code de la commande publique.

Ne peuvent participer au mandat de maîtrise d'ouvrage, directement ou indirectement, les personnes qui auront pris part à son organisation, à l'élaboration du programme du mandant, les membres de leurs familles, descendants ou ascendants et leurs collatéraux, leurs associés groupés ou non, ayant des intérêts professionnels communs, sauf à apporter la preuve que l'expérience acquise ne peut fausser la concurrence.

Toute infraction sera sanctionnée par la disqualification immédiate de l'équipe à laquelle aurait participé une personne soumise à la présente interdiction. Cette exclusion sera prononcée par décision motivée du pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES

### 5.1 Généralités

Les dossiers des candidatures seront entièrement rédigés en langue française. Toutefois les dossiers en langues étrangères accompagnés d'une traduction en français seront recevables.  
Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante " EURO ".

### 5.2 Modifications de détails au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.



### 5.3 Questions des entreprises sur la PLACE et renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires (techniques et autres) qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis une demande matérialisée via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Tous les échanges avec le pouvoir adjudicateur se feront obligatoirement via la **Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) sur le site** [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

### 5.4 Visite du site

Il n'y a pas de visite de site prévue en phase candidatures.

### 5.5 Contenu des plis

#### 5.5.1 Contenu du pli électronique

| Eléments relatifs à la candidature     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Situation juridique                    | Le formulaire DUME renseigné ou DC1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                        | La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                        | Un extrait K ou Kbis et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Capacités économique et financière     | Déclaration du chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices comptables disponibles.<br><i>le chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices n'est qu'un des éléments permettant de juger du potentiel financier des candidats</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                        | Déclaration du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère l'objet du marché réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Capacités technique et professionnelle | Déclaration de l'effectif global en 2025 du candidat en distinguant le personnel d'encadrement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                        | Présentation de 3 références similaires exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution. Ces références et attestations indiquent pour chaque opération :<br>-La nature précise de la mission ;<br>-L'intitulé de l'opération ;<br>-Le coût global de l'opération (bâtiment seul) avec date de fin de chantier ;<br>-Le montant de la mission exercée avec date de valeur ;<br>-Les coordonnées précises du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre des opérations.<br>Ces prestations devront avoir été réalisées par les intervenants (par l'agence et non par la société nationale),<br>Ces 3 références seront chacune présentées suivant les fiches de présentation détaillées fournies en annexe 1 du présent règlement de la consultation. |
|                                        | Une note méthodologique sur la qualité de l'équipe projet, comme évoquée à l'article 6.2.2 du présent RC.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                        | Certificat(s) de qualifications professionnelles ou équivalent(s) suivant(s) : OPQIBI 0405 « management de projet » ou équivalent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

**Toute candidature incomplète pourra être rejetée**

NB : En application de l'article L 2141-7 du code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'exclure de la procédure de la présente consultation, les candidats qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts ou ont été sanctionnées par une résiliation pour faute ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur passé par le service d'infrastructure de Bordeaux.

La décision d'exclusion de la procédure de passation, prise par le représentant du pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article L 2141-7 du code de la commande publique précité, s'exerce nonobstant les mentions figurant, le cas échéant, dans la déclaration sur l'honneur produite en application du 1° de l'article R 2143-3 du code de la commande publique.

## 5.6 Modalité d'envoi des candidatures

Voir les clauses de dématérialisation, annexe 4 du RC.

## 5.7 Convention de nommage

Il est demandé aux candidats de respecter une **convention de nommage des documents**, de type : **N° de projet 26009 – intitulé du document** (DC1- DC2 – Kbis - annexes - note méthodologique - qualifications etc...).

Des intitulés trop longs (> à 15 caractères) et comprenant des caractères spéciaux risquent de bloquer le téléchargement optimal du dossier et son décryptage par le RPA.

## ARTICLE 6. SELECTION DES CANDIDATURES

### 6.1 Nombre de candidatures admises

Le représentant du pouvoir adjudicateur procédera, à la sélection de **trois (3) candidats** maximum, étant précisé que si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidats était inférieur, le pouvoir adjudicateur pourrait continuer la procédure avec les seuls candidats sélectionnés.

### 6.2 Jugement des candidatures

Les critères de jugement des candidatures sont énumérés ci-après. Les candidatures recevables seront notées et classées en application des critères ci-dessous.

Les candidatures sélectionnées seront celles qui obtiendront le plus de points. Elles seront évaluées sur un total de 100 points répartis de la façon suivante :

#### 6.2.1. Critère n° 1 : Qualités des références présentées par le candidat (sur 75 points)

| Critère                                  | Eléments permettant l'évaluation                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Qualité des références présentées</b> | Chaque candidat présentera 3 références en gestion de projet dans le domaine de la construction, pour des opérations de complexité équivalente, sur lesquelles le candidat aura été mandataire d'un mandat de maîtrise d'ouvrage.<br>Chaque référence sera notée sur 25 points |

Ces références seront chacune présentées suivant les fiches de présentation détaillées fournies en annexe 1 du présent règlement.

\* Les références présentées doivent se rapporter à des **opérations livrées**.

*Dans le cas contraire, la note attribuée à la référence concernée sera dépréciée.*

\* Les références présentées doivent dater de **moins de 5 ans** à compter de la date de réception des travaux.

*Dans le cas contraire, la note attribuée à la référence concernée sera dépréciée.*

\* Les certificats de capacités réalisés par les donneurs d'ordre, évaluant la qualité de la mission réalisée, devront être joints pour chacune des références **et signés nominativement du représentant de la maîtrise d'ouvrage**.

*Dans le cas contraire, la note attribuée à la référence concernée sera dépréciée.*

**6.2.2. Critère n° 2 – Qualité et moyens de l'équipe projet (sur 25 points)**

| Critère                                     | Eléments permettant l'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Qualité et moyens de l'équipe projet</b> | <p>Ce point sera jugé à partir d'une note méthodologique dans laquelle le candidat détaillera la constitution de l'équipe (organigramme de l'équipe projet avec identification de chaque personne, son CV, ses qualifications), la répartition des missions et le rôle de chaque intervenant.</p> <p>L'équipe présentera également ses moyens techniques nécessaires à l'exécution de sa mission (exemple d'outils de suivi financiers et opérationnels, logiciels utilisés).</p> <p>Cette note est limitée à 3 pages A4 (1 feuille recto/verso + 1 feuille recto) police times new roman, calibri ou équivalent 12. Les CV et certificats de qualification ou de formation ne sont pas comptés dans cette limite de 3 pages.</p> |

**L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute candidature incomplète pourra être écartée.**

**ARTICLE 7. PRECISIONS SUR LA PHASE OFFRES****7.1 Critères de sélection phase offre**

Les critères de sélection des projets en phase offre seront les suivants :

- Evaluation réponse économique : sur 40 points ;
- Evaluation technique (planning prévisionnel, qualité de modèles des livrables, qualité de l'échéancier prévisionnel des financements, modèles de documents de suivi financier de l'opération (...)) : sur 60 points.

**7.2 Information sur la démarche d'homologation des systèmes industriels d'infrastructures**

Le présent projet objet du marché s'inscrit dans une démarche d'homologation pour chaque système industriel d'infrastructure (SSII) mis en place (du type gestions techniques, CVC, contrôle d'accès, vidéo surveillance, détection d'intrusion, traitement de l'eau et de l'incendie, ...), ainsi que tous les systèmes informatiques communs inhérents au fonctionnement de la supervision et du cœur du système, tel que les serveurs, les sauvegardes, la gestion du réseau IP ...

La démarche d'homologation est une démarche qualité appliquée à la sécurité.

Cette procédure se traduit par un dossier d'homologation initié par le mandataire du mandat de maîtrise d'ouvrage puis construit par le maître d'œuvre privé via les cahiers des charges des entreprises travaux.

Ce dossier est ensuite certifié par une décision délivrée par l'autorité d'homologation.

Cette décision d'homologation atteste que le système d'information considéré est apte à traiter des informations d'un niveau de classification donné, conformément aux objectifs de sécurité visés, et que les risques de sécurité résiduels sont acceptés et maîtrisés.

**La démarche d'homologation devra être mise en œuvre et suivie par le maître d'œuvre privé. L'appel d'offres travaux devra stipuler que le ou les titulaires des lots concernés par la problématique cyber devront organiser les éléments liés à cette démarche et, de ce fait, devront posséder les compétences nécessaires au respect des exigences dites de cyber sécurité.**

**7.3 Information sur les contrôles primaires des personnes physiques**

Pour l'exécution des prestations relatives à la présente consultation, toutes les personnes amenées à pénétrer sur site feront l'objet d'un contrôle primaire.

En plus des procédures d'accès au site (badge, sas...), toute personne (Mandant, Maître d'œuvre, entreprises travaux...) amenée à pénétrer sur le site, doit faire l'objet d'une enquête de sécurité préalable.

L'enquête de sécurité nécessite le dépôt de fiche de contrôle primaire de **trois (3) mois minimum avant toute demande d'accès au site concerné**. En effet, le délai de l'enquête de sécurité est de deux mois minimum.



Le modèle de ces fiches sera fourni dans le DCE en phase offre.

L'accès au site ne sera autorisé que sous réserve d'une fiche individuelle de contrôle primaire validée.

Même après un retour positif des fiches individuelles de contrôle primaire, l'accès dans l'enceinte militaire est subordonné à la réception par le conducteur d'opération d'une demande comme suit :

- pour des interventions d'une durée supérieure à 1 semaine : préavis minimum de 15 jours,
- pour des interventions d'une durée inférieure à une semaine : préavis minimum de 5 jours

#### ARTICLE 8 – PROCEDURE DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux Cedex (tél. : 05.56.99.38.00) – Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le greffe du tribunal administratif de Bordeaux.

A Bordeaux, le 2 7/10 2026

Le représentant du pouvoir adjudicateur

L'ingénieur civil de la défense hors classe  
Jean-Louis PAYROT  
Sous-directeur Investissement  
du Service d'Infrastructure de la Défense  
Sud-Ouest